

# Agroécologie, plaidoyer pour une perspective de genre

## Lutte contre la malnutrition et pour une souveraineté alimentaire

Le Monde selon les femmes



## Sommaire

I.	Introduction	3
II.	Consommation équitable d'aliments de qualité nutritionnelle	4
III.	Production durable	5
IV.	Accès et contrôle des ressources naturelles	7
V.	Valorisation et amélioration des savoirs	8
VI.	Travail digne et reconnu avec une sécurité sociale	9
VII.	Destination de la production	10
VIII.	Co-responsabilité familiale et citoyenne	10
IX.	Conclusion et recommandations	11
X.	Bibliographie	15

Avec le soutien de :

**LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT** 

*Agroécologie, plaidoyer pour une perspective de genre. Lutte contre la malnutrition et pour une souveraineté alimentaire, Le Monde selon les femmes, Bruxelles, 2014*

Réalisé par Charlier Sophie et Nuozzi Cynthia

Ce document reprend largement les idées et recommandations développées dans la publication du Monde selon les femmes avec ses partenaires : « *Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire* », coordonnée par CHARLIER, S. et DEMANCHE, D., 2014.

Concept graphique : [www.clarice-illustrations.be](http://www.clarice-illustrations.be)

© Le Monde selon les femmes  
18, rue de la Sablonnière • B-1000 Bruxelles • Belgique  
Tél. 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12  
Compte n° BE24 3101-2173-9938

[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

Dépôt légal : D/2014/7926-05

## I. Introduction

**D**epuis 4 ans, *Le Monde selon les femmes et ses partenaires, réalisent des recherche-actions au Pérou, Bolivie, Sénégal et RDCongo sur la problématique de la malnutrition et les enjeux de la sécurité alimentaire en milieu rural. Après avoir publié en 2011, un « Plaidoyer pour le genre dans l'agriculture et la souveraineté alimentaire », les conclusions de nos recherche-actions, nous mènent à approfondir les enjeux de sécurité alimentaire et de nutrition en milieu rural à travers une réflexion sur le modèle de l'agroécologie avec une perspective de genre.*

En effet, le droit à se nourrir est inscrit dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (depuis 1966). Or, la malnutrition reste un problème important au niveau mondial : selon la FAO, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs définis en 1996 par le Sommet mondial de l'alimentation, à savoir réduire de 50% la malnutrition dans le monde. En effet, d'après le rapport de la FAO sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (2013), 868 millions de personnes sont en situation de sous-alimentation, c'est-à-dire qu'un être humain sur trois n'a pas accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité. Il en résulte que, chaque année, 3 millions d'enfants meurent de sous-nutrition avant d'atteindre l'âge de 5 ans (FAO, 2014).

La majorité des personnes souffrant de malnutrition sont des femmes et des filles vivant en milieu rural (FAO, 2013). En effet, les politiques agricoles ont surtout été élaborées en faveur de l'agro-industrie et des cultures d'exportations, tandis que les petits agriculteurs et agricultrices n'ont reçu que peu de soutien. Ainsi, les 3/4 des personnes qui souffrent de la faim vivent dans les campagnes et 70% sont des femmes et des enfants (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012).

Pour répondre aux problèmes de malnutrition et pour une souveraineté alimentaire en milieu rural, le Monde selon les femmes et ses partenaires, soutiennent une série de recommandations en appui à un modèle agroécologique qui intègre une perspective de genre. En effet, nous pensons que les réponses à la dénutrition ne se résument pas à la qualité des aliments consommés : il s'agit d'un rapport à la manière de vivre, à l'environnement, mais également aux rapports sociaux, de pouvoir et de genre qui régissent les « capacités » à produire et à avoir accès à une diète alimentaire de qualité pour toutes et tous. C'est pourquoi nous abordons les enjeux de malnutrition au sein de l'agroécologie à travers sept axes fondamentaux : consommation équitable d'aliments de qualité nutritionnelle, production durable, accès et contrôle des ressources naturelles, valorisation et amélioration des savoirs, travail digne et reconnu avec une sécurité sociale, destination de la production et coresponsabilité familiale et citoyenne.

<sup>1</sup> Recherche & Plaidoyer, n°10., Le Monde selon les femmes, CIEF genre du Monde selon les femmes, 2011.

<sup>2</sup> La malnutrition est un état pathologique causé par la déficience (dénutrition, carences) ou l'excès (excès pondéral, obésité) d'un ou plusieurs nutriments. Ce concept fait donc référence à la qualité du régime alimentaire, ainsi qu'à la quantité d'éléments nutritionnels nécessaires et disponibles pour chaque personne.

<sup>3</sup> La sous-alimentation ou sous-nutrition, autrement dit la faim, correspond à un état de manque important de nourriture, caractérisé par un apport alimentaire insuffisant pour combler les dépenses énergétiques journalières d'un individu et entraînant de graves carences nutritionnelles.

## II. Consommation équitale d'aliments de qualité nutritionnelle

**L**orsqu'on parle de souveraineté alimentaire, de consommation d'aliments de qualité nutritionnelle, il est important de regarder comment les repas sont distribués au sein de la famille. Ainsi, dans les pays en développement, il n'est pas rare que les femmes soient confrontées à des tabous alimentaires qui les empêchent de consommer certains produits, ainsi qu'à des pratiques traditionnelles qui jouent en leur défaveur (par exemple, elles reçoivent généralement les denrées restantes après que les hommes et les enfants se soient servis). Ces éléments permettent d'expliquer les chiffres importants de malnutrition chez les femmes rurales. On peut résumer la situation par ce témoignage d'une femme paysanne bolivienne : « *Moi, je peux me passer de viande mais les enfants et mon mari, ils m'en réclament ; alors, j'en achète un peu, je leur en donne moins... Moi ? Je me sers plutôt de la salade, du riz, ou je ne mange pas.* » (REMTE Bolivie, 2014).

### Qualité des aliments et tabous alimentaires

Deux milliards de personnes à travers le monde souffrent de carences en micronutriments (FAO, 2013). En effet, il n'est pas rare que les agriculteurs et agricultrices vendent leurs produits de qualité et à haute valeur nutritive pour acheter des denrées de moindre qualité et/ou fortement raffinées, mais moins chères (concept note CCF, 2013). Par exemple, les ménages consomment des féculents bon marché à la place des protéines animales riches en micronutriments, de fruits et légumes qu'ils ont pourtant produits (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012). Or, la malnutrition a des impacts négatifs sur la santé, tant sur celle des enfants (retard de croissance, retard mental, mortalité) que sur celle des adultes (carences qui

affaiblissent le corps, diminuent la productivité et favorisent les maladies). Il faut également souligner que les impacts de la malnutrition sont différents selon le sexe. En effet, les femmes et les adolescentes sont davantage exposées à la faim que les hommes : 60% des personnes atteintes de sous-nutrition chronique sont des femmes et des filles (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012) et les risques de décès chez les filles sont deux fois plus importants que chez les garçons (FAO, 2014). Cela est dû aux discriminations de genre que subissent les femmes, comme la répartition inégale des aliments au sein du ménage. En effet, comme le bien-être de la famille est prioritaire, il arrive souvent que les femmes se contentent des restes des repas, ce qui entraîne une sous-nutrition chronique et une santé précaire (FAO, 2014). Mais d'autres facteurs entrent en jeu : moindre accès à l'emploi, salaires inférieurs à ceux des hommes et accès limité aux terres et à l'information.

Si les denrées à haute valeur nutritive (riches en micronutriments) sont donc indispensables à la santé, dans la plupart des parties du monde où le taux de malnutrition est important, la demande pour ces produits reste limitée. Il est dès lors fondamental de soutenir et d'améliorer les pratiques au sein de l'agroécologie, notamment à travers le croisement des savoirs et l'amélioration de la production (voir point 3). En effet, l'agroécologie, en garantissant la diversité des productions et la complémentarité de l'alimentation (association de l'élevage et des cultures), contribue à assurer une nutrition adéquate. De plus, elle remet en cause la distribution sociologique des aliments au sein de la famille, en donnant à voir les besoins différents entre les sexes, afin que chacun et chacune puisse manger en quantité et qualité les aliments qui répondent à ses besoins du moment.

La dimension inégalitaire des rapports homme/femme, notamment basée sur l'histoire et les cultures des sociétés, affecte la santé des femmes et celle de leur famille. Ainsi, par exemple, dans de nombreuses sociétés africaines, la tradition impose des interdits à tous les membres de la communauté : des restrictions, notamment alimentaires, règlent la vie quotidienne des indi-

vidus, car on considère que la transgression de ces interdits par un individu entraînerait des conséquences non seulement pour lui, mais aussi pour l'ensemble de la communauté (KAMBOL, 2011). En RDC, ces interdits alimentaires concernent particulièrement les enfants, les jeunes filles, les femmes (en particulier celles qui sont enceintes et/ou qui allaitent), les chasseurs, les pêcheurs, les guerriers, les chefs coutumiers, etc. Ainsi, on voit que les interdits des hommes sont liés à leur profession et à leur pouvoir, tandis que ceux des femmes sont liés à leur état physiologique/biologique (KAPEND, 2010, cité par KAMBOL, 2011) : la femme enceinte ne peut manger d'œufs car on pense que l'enfant sera chauve, ni de la viande de porc car l'accouchement sera difficile (contractions lentes), ni de légumes verts car cela peut provoquer l'avortement ou une naissance prématurée. Ces interdits alimentaires posent un sérieux problème de santé car la plupart des aliments interdits sont riches en protéines, fer et vitamines (KAMBOL, 2011). Ces interdits ont des conséquences sur la qualité de l'alimentation des femmes enceintes qui se retrouvent donc privées de ressources nutritives non négligeables au moment où elles en auraient le plus besoin, ce qui met en danger leur nutrition, mais aussi celle de l'enfant qu'elles portent.

### III. Production durable

**E**n milieu rural, les apports nutritionnels proviennent principalement de l'agriculture vivrière à charge principalement des femmes. La FAO (2011) estime que les femmes produisent 60 à 80 % des aliments de consommation familiale dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale. A contrario, les hommes sont plus souvent responsables des cultures destinées à la vente et/ou au secteur de l'agroalimentaire. Et pourtant, lorsque l'on aborde la question de l'agriculture, on considère encore trop facilement la famille comme une unité, alors que les rôles, les droits et le pouvoir au sein de celle-ci sont clairement définis et répartis avec des rapports de pouvoir inégaux, les chefs de famille étant généralement des hommes.

Les femmes étant responsables de la sécurité alimentaire de la famille, elles possèdent des compétences, de l'expérience et des connaissances uniques concernant la gestion des ressources naturelles, l'approvisionnement du ménage et l'intendance des ressources de la communauté (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012). Cependant, leurs responsabilités dans l'agriculture et l'élevage sont souvent sous-estimées et leur travail dans ces domaines reste très peu reconnu. Par ailleurs, les femmes jouent également un rôle dans le secteur agricole de rente, dans leur propre champ ou comme aidantes dans le champ de leur mari. Enfin, on les retrouve dans la transformation des produits agricoles issus de la cueillette, de la pêche et de l'élevage, qu'elles commercialisent à travers des circuits courts. Ainsi, lorsque l'on cherche à valoriser la nutrition pour améliorer la santé des populations, il est nécessaire de prendre également en considération le travail invisible et reproductif des femmes, fondement effectif du système économique actuel.

## Des politiques agricoles et nutritionnelles qui ne soutiennent pas ou peu l'agriculture vivrière

Les politiques agricoles et nutritionnelles actuelles sont inadéquates pour garantir la souveraineté alimentaire des pays en développement. En effet, la tendance des politiques nutritionnelles est de distribuer des aliments à haute valeur énergétique en provenance de l'agro-industrie (par exemple le Plumpy Nut, aliment à base d'arachide distribué au Niger depuis 2005 pour contrer la famine), alors qu'elles devraient valoriser les productions locales. Par ailleurs, les pouvoirs publics soutiennent davantage des pratiques agricoles néolibérales induisant l'accaparement des terres, autrement dit l'agriculture agro-industrielle (basée sur la concentration des terres, l'utilisation d'intrants chimiques et une forte mécanisation). Or, l'agro-industrie a un impact sur l'augmentation de la responsabilité et de la pénibilité du travail des femmes : en effet, à cause de l'accaparement des terres par les multinationales, les agriculteurs migrent vers les villes pour retrouver du travail et laissent leurs femmes seules à charge de la famille. Par conséquent, les filles de la famille se doivent de soutenir leur mère, ce qui a des effets négatifs sur leur éducation (particulièrement lorsqu'elles se voient contraintes de quitter l'école). Enfin, les pratiques de l'agro-industrie, comme l'utilisation massive de pesticides, ont un impact négatif sur celles des agricultrices qui perdent la maîtrise de leurs pratiques culturelles traditionnelles. De plus, l'accaparement des terres est souvent rendu possible par la mise en place de milices privées qui n'hésitent pas à s'en prendre aux femmes pour calmer les mouvements paysans contestataires, ce qui implique une recrudescence des violences envers les femmes (C. CARACILLO, 2013).

Ainsi, dans une perspective de production alimentaire de qualité mais aussi de justice sociale, les pouvoirs publics doivent soutenir l'agriculture paysanne, qui emploie et représente une main d'œuvre importante (jusqu'à 80% de la population dans certains pays d'Afrique) et qui, à travers les cultures vivrières et les pratiques agroécologiques, permet d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles et du pays dans son ensemble (concept note CCF, 2013). En effet, l'agroécologie, telle que développée à travers l'agriculture vivrière, privilégie des pratiques basées sur les cycles écologiques et sur l'association des cultures et de l'élevage, comme par exemple la rotation des cultures, l'utilisation d'engrais naturels et d'une faible quantité de pesticides. Si cette forme de production est ignorée par les autorités, elle satisfait pourtant quasiment les deux-tiers de la demande de consommation alimentaire des ménages, tout en respectant l'environnement. Par ailleurs, en revalorisant les savoirs des productrices et des producteurs, l'agroécologie rend visible le rôle des femmes dans la gestion des systèmes et des cultures associées à l'élevage. Ainsi, plutôt que de se focaliser sur l'agro-industrie, les politiques agricoles devraient se concentrer sur le soutien de la production de type agroécologique avec une perspective de genre afin de produire une alimentation de qualité nutritive.

## IV. Accès et contrôle des ressources naturelles

**S** *i les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient augmenter de 20 à 30 % les rendements de leur exploitation.* Ceci aurait pour effet d'accroître la production agricole totale des pays en développement et permettrait une réduction de 12 à 17 % du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde (FAO, 2011). De plus, augmenter l'accès et le contrôle des femmes aux ressources productives permet d'augmenter leurs revenus, via l'augmentation des rendements. Or, les recherches montrent que l'augmentation du revenu des femmes a une influence positive sur la nutrition, la santé et l'éducation des enfants (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012). En effet, les femmes, par leur rôle reproducteur, ont davantage tendance à utiliser leurs revenus pour nourrir leurs enfants et satisfaire leurs besoins. Selon la FAO (2014), lorsque la mère contrôle le ménage, les chances de survie des enfants augmentent de 20%.

Et pourtant, si les femmes produisent 80% de l'alimentation mondiale, elles ne détiennent que 2% des terres (FAO, 2013). En effet, en règle générale, même si les situations sont plurielles et varient selon les régions, les pays et les pratiques socio-juridiques (droit constitutionnel, droit traditionnel et droit religieux), les femmes n'ont que des droits d'usage sur les ressources naturelles (terre, eau, forêts...), c'est-à-dire qu'elles n'en sont pas propriétaires. Parfois, elles ont la possibilité d'établir des droits sur une parcelle de terre par le biais de la location, du défrichage ou de l'achat. Le problème principal est donc celui de l'accès sur le long terme aux ressources naturelles et leur contrôle. De plus, la situation est aggravée lorsque ces mêmes ressources se font plus rares, notamment à cause des effets des changements climatiques et de l'accaparement des terres en vue de la spéculation foncière qui en-

gendrent un déplacement des populations et une diminution des revenus.

Il faut ajouter à cela un accès réduit aux moyens de production pour les paysannes, notamment à cause de leurs faibles revenus et de leur capacité fort limitée à obtenir des crédits. Par exemple, dans les pays africains, seuls 10% des crédits agricoles sont octroyés aux femmes et le montant de ces prêts est généralement inférieur à celui des prêts octroyés aux hommes pour les mêmes activités. Par conséquent, les femmes ont peu accès aux technologies agricoles ou aux outils de production, comme les motoculteurs et les charrettes, et aux intrants agricoles. Or, l'accès à un certain niveau de technologie est crucial pour maintenir et augmenter la productivité agricole et les revenus mais aussi pour garantir une alimentation de qualité (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012). De plus, les femmes qui font de l'élevage ont des difficultés à accéder aux vaccins et aux soins de santé pour leurs animaux.

Par ailleurs, en disposant de ressources supplémentaires, les femmes peuvent se permettre de se procurer des denrées qu'elles ne produisent pas elles-mêmes et ainsi de diversifier les repas familiaux. Cela permet d'assurer un apport en micronutriments suffisant pour toute la famille et de garantir une meilleure nutrition. Néanmoins, bien que la responsabilité des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille soit importante, il est nécessaire d'y impliquer les hommes dans une optique de co-responsabilité (voir point 7).

Par exemple, en République Démocratique du Congo, ce sont les femmes qui assurent la survie de près de 80% des ménages et la majorité de la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes. Pourtant, à cause d'une culture défavorable aux femmes, d'une éducation insuffisante et de politiques publiques inefficaces, les femmes restent marginalisées, notamment en ce qui concerne le contrôle des terres. Par ailleurs, cette situation est exacerbée par les nombreux conflits qui agitent le pays. Pourtant, si les femmes ne peuvent contrôler la terre en raison du droit coutumier, elles peuvent tout de même y accéder : les hommes attribuent de petites par-

celles de terre aux femmes de leur famille pour qu'elles puissent combler les besoins du ménage. Si rien ne leur est attribué, les femmes mettent en place des stratégies pour accéder à la terre : location, concession temporaire de titres de propriété et occupation des terres dans le village d'origine. De plus, dans un contexte de forte migration des hommes qui délaissent les champs pour travailler dans les mines, les femmes se retrouvent seules et doivent s'occuper du champ du mari, ce qui augmente leur responsabilité vis-à-vis de la sécurité alimentaire de la famille. Comme elles n'ont pas les moyens d'accéder à la mécanisation agricole, elles utilisent des méthodes de travail archaïques, ce qui affecte les rendements. Les femmes doivent également s'occuper des tâches domestiques et ne peuvent donc se consacrer à plein temps à l'agriculture, ce qui contribue à les maintenir dans la pauvreté. Les femmes assurant la survie de 80% des ménages congolais, cela peut avoir des conséquences dramatiques en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONAFED, 2014).

## V. Valorisation et amélioration des savoirs

**P**ar leurs nombreuses connaissances (*semences, terroirs, tradition*), les *payannes détiennent des savoirs qui permettraient de réinsérer la production dans son environnement naturel et humain, et donc de pratiquer l'agroécologie*. En effet, un peu partout dans les pays en développement, les femmes rurales sont les gardiennes des savoirs traditionnels, des semences et de la biodiversité. Par exemple, au Sénégal, la sélection des semences est une tâche effectuée principalement par les femmes : elles ont leurs propres méthodes de sélection et en ont la responsabilité. Cependant, si les femmes souhaitent une reconnaissance de leurs savoirs traditionnels, elles désirent également accéder aux nouvelles technologies et techniques de l'agroécologie. Dès lors, elles réclament la mise en place de formations adaptées à leurs besoins. L'agroécologie est également importante à soutenir pour des raisons démocratiques : en préconisant une démarche participative d'échanges de savoirs entre paysans et chercheurs, elle place les agriculteurs en position d'experts. Ainsi, on mise sur l'interaction entre experts et chercheurs pour augmenter la production (O. De Schutter, conférence du 06/03/2014).

Par exemple, au **Sénégal**, les femmes membres de la coopérative APPROVAL mettent en place une production locale de farines améliorées en micronutriments. En effet, cette unité de production facilite la transformation secondaire de la farine : celle-ci est enrichie en protéines et en vitamines pour être vendue comme produit alimentaire pour les bébés, ce qui permet de donner de la valeur ajoutée et une qualité nutritive au produit. Ainsi, cette coopérative, gérée sur un mode participatif, permet de créer des emplois et de valoriser les produits locaux, tout en mettant sur le marché des produits alimentaires de base améliorés, avec une valeur nutritive intéressante et dans le respect de l'environnement (Fonds Afrique, 2014).



## VI. Travail digne et reconnu avec une sécurité sociale

**L**es femmes rurales réalisent différents types de tâches, souvent informelles, à travers l'agriculture, l'élevage, la transformation et la commercialisation de produits ou encore l'appui au conjoint dans le champ. Elles réalisent aussi un travail invisible à travers des activités reproductives et de soins, notamment au sein du ménage. Par ailleurs, elles ne bénéficient généralement d'aucune sécurité sociale. Or, une nutrition adéquate au sein des familles ne peut être assurée sans une certaine garantie à long terme d'une sécurité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à une alimentation saine... soit à une protection sociale que l'on peut définir comme « un ensemble cohérent d'initiatives solidaires et de mesures structurelles de nature collective, ayant pour objectif de garantir à chaque individu des revenus suffisants et l'accès aux services de base, afin de lui permettre de faire face aux aléas de la vie tout au long de son existence ». (Campagne 11.11.11, 2014)

De plus, la sécurité sociale, en permettant à tout individu, indépendamment de son genre, de disposer de revenus tout au long de sa vie, permet de diminuer les inégalités entre les hommes et les femmes, via notamment les congés parentaux ou les allocations familiales et de chômage. Dans une perspective semblable, la sécurité sociale peut contribuer à modifier des relations de pouvoir asymétriques : par exemple, en permettant aux femmes d'accéder à des revenus ou à des titres de propriété, elle est une façon de lutter contre les inégalités de genre (Campagne 11.11.11, 2014).

Par exemple, dans les zones côtières du Sénégal, 95% des femmes travaillent dans le secteur halieutique : c'est grâce à elles que ces produits sont accessibles à l'ensemble du territoire. Or, les produits de la pêche jouent un rôle fondamental dans l'équilibre de la diète alimentaire de la famille (apport important en protéines, en oméga-3,...). Or, depuis quelques années, l'agro-industrie internationale a accaparé les produits de la pêche : ces derniers sont de moins en moins consommés dans le pays et se retrouvent exportés à l'étranger. C'est pourquoi les femmes transformatrices estiment indispensable que leur métier soit reconnu et protégé. Dès lors, elles se battent pour faire professionnaliser et réglementer le secteur halieutique sénégalais, mais aussi pour que soit reconnue l'importance de ce secteur pour répondre aux besoins nutritionnels de la population locale. Elles veulent donc que les ressources puissent être gérées de manière durable et qu'il y ait une politique gouvernementale qui défende le secteur de la pêche artisanale et soutienne les transformatrices. Par ailleurs, elles revendiquent une sécurité physique à travers une amélioration des conditions de travail, la mise en place d'une sécurité sociale et d'un système de pension, mais aussi l'accès aux services (santé, éducation, crédits). Pour que tout cela soit effectif, les femmes doivent faire partie des instances de décision (ENDA GRAF, 2014).

## VII. Destination de la production

**N**ous avons déjà fait le lien entre l'importance du revenu des femmes et la qualité alimentaire des produits consommés par la famille. Or, les femmes n'ont pas toujours accès aux marchés car ce sont généralement les hommes qui s'occupent de la commercialisation : les marchés sont « genrés ». Ainsi par exemple, la commercialisation de la plupart des animaux, y compris ceux élevés par les femmes, est effectuée par les hommes : comme les femmes ne sont pas présentes, elles ne connaissent donc pas les conditions de vente. Pour améliorer leur accès aux marchés et augmenter leurs revenus, il faudrait renforcer la position des femmes productrices et transformatrices dans les filières agricoles, notamment via leur regroupement dans des coopératives, ce qui leur permettrait de vendre dans de meilleures conditions, de préférence directement aux consommateurs ou via des circuits de proximité dont elles sont partie prenante.

Par ailleurs, on constate que le marché n'est pas ouvert aux produits issus de l'agroécologie. En effet, les politiques agricoles sont surtout favorables aux cultures de rente destinées à l'agro-industrie. Ainsi, grâce aux soutiens dont elle bénéficie, l'agriculture d'exportation met sur le marché des produits moins chers que ceux produits localement de manière agroécologique. Or, dans un contexte de pauvreté, les produits les moins chers auront la préférence des consommateurs. C'est pourquoi des politiques agricoles qui soutiennent la production agroécologique sont indispensables à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des pays en développement.

## VIII. Co-responsabilité familiale et citoyenne

**D**ans de nombreuses sociétés, le travail domestique et de soins est considéré comme une prérogative féminine, de sorte que, malgré de nouvelles obligations à assumer (elles sont de plus en plus présentes dans la sphère économique et assurent une part conséquente du revenu familial), le *paysannes ne voient pas leur charge de travail diminuer*. Souvent, il arrive que cette charge de travail soit répartie entre les différentes femmes du ménage (plus jeunes, parfois même des petites filles, ou plus âgées).

Cependant, la responsabilité quant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille ne peut reposer uniquement sur les épaules des femmes, elle doit être partagée avec les hommes. Cela signifie que le partage des tâches reproductives entre les femmes et les hommes est une priorité essentielle dans les stratégies alimentaires : tant les femmes que les hommes doivent s'impliquer dans la survie de la famille et doivent donc disposer des mêmes opportunités d'accès aux savoirs et aux ressources naturelles et économiques. Par ailleurs, pour que les femmes puissent disposer de plus d'opportunités, notamment au niveau familial mais aussi au sein de la communauté, il faut qu'elles aient accès aux postes de pouvoir. C'est pourquoi elles revendiquent l'accès aux pouvoirs au sein des institutions, des organisations sociales et de la famille. La co-responsabilité passe également par la garantie d'un espace de vie sans violence et basé sur des valeurs de respect mutuel. Or, aux nombreuses discriminations que subissent les femmes en raison de leur genre, il faut ajouter les violences intrafamiliales et sociétales. En effet, les inégalités que les femmes subissent en termes de droits, ainsi que le manque de reconnaissance de la valeur de leur travail, les placent dans une position subordonnée et inférieure aux hommes. Par conséquent, elles sont encore trop souvent

dévalorisées au sein de la société et de leur famille, ce qui peut entraîner des violences à leur rencontre. Pourtant, il est nécessaire que la vie du ménage soit harmonieuse pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille.

## IX. Conclusion et recommandations

**L**es femmes, à travers leurs activités agricoles, d'élevage et de transformation des produits mais aussi à travers leurs activités liées à la reproduction, jouent un rôle fondamental dans la nutrition et la sécurité alimentaire de la famille. Cependant, la distribution sexuée des activités économiques et sociales reste en défaveur des femmes rurales et a une influence sur la sécurité nutritionnelle des familles (programmes destinés aux « chefs de famille », inégalités dans les accès aux moyens de production et dans la répartition des ressources, etc.). C'est pourquoi, si l'on souhaite garantir la sécurité nutritionnelle des pays du Sud, il faut tenter de rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans un contexte global de souveraineté alimentaire. Or, l'agroécologie dans une perspective de genre et féministe remet en question le modèle de l'agriculture familiale, basé sur le patriarcat, ainsi que la légitimité de la division sexuelle du travail (c'est-à-dire la production pour l'homme et la reproduction pour la femme). De cette manière, ce type de production permet aux femmes et aux hommes de disposer des « capacités » nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille : l'agroécologie fait partie d'une démarche d'*empowerment*.

Aussi, des recommandations pour une agroécologie avec une perspective de genre sont proposées autour des quatre axes de l'*empowerment* :

- **Le savoir** = connaissances et analyse critique nécessaires à une prise en considération des inégalités de genre ;
- **L'avoir** = pouvoir d'accéder à et de contrôler les ressources ;
- **Le vouloir** = valoriser le rôle et les apports des femmes ;
- **Le pouvoir** = permettre les changements aux niveaux social et politique.



## SAVOIR

La prise en compte des inégalités de genre dans l'approche de la souveraineté alimentaire est essentielle pour renforcer le statut des femmes. En effet, pour adopter des politiques pertinentes, il faut reconnaître les discriminations qu'elles subissent. Par ailleurs, il est nécessaire d'intégrer l'approche genre dans la recherche, les études et la formation pour les femmes. Concrètement, il s'agit :

### Au niveau de la recherche, de :

- Encourager les recherches-action sur l'exploitation des ressources naturelles, avec une approche genre, et les études d'impacts socio-économiques des changements dans les différents secteurs productifs (agricole, halieutique, etc.) ;
- Prendre en compte les besoins stratégiques et les intérêts des femmes en tenant compte du cadre culturel dans lequel elles se trouvent ;
- Développer des écotecnologies accessibles aux femmes, qui vont dans le sens de la souveraineté alimentaire et de l'agroécologie.

### Au niveau des études, de :

- Intégrer, dans les analyses, des données sexospécifiques, de manière à ne pas occulter les apports spécifiques des femmes ;
- Y ajouter des informations relatives aux trois piliers de la sécurité alimentaire (la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des ressources), qui seront à la disposition des planificateur-trices, décideur-trices et technicien-trices ;
- Prendre en compte, dans les études et les politiques de développement, les changements climatiques et économiques subis par les populations locales et qui affectent la perspective de sécurité/souveraineté alimentaire ;
- Favoriser les études sur les apports de l'économie locale et les limites de l'économie d'exportation, dans une perspective de genre ;
- Y intégrer des indicateurs alternatifs de productivité, en mettant en lumière les savoir-faire paysans ancestraux dans une perspective agroécologique.

### Au niveau de la formation, de :

- Vulgariser les principes de l'approche genre dans l'exploitation des ressources naturelles ;
- Former les acteurs et actrices du secteur sur les inégalités qui y sont prégnantes ;
- Considérer le patrimoine culturel et environnemental que les femmes préservent, de façon à assurer une meilleure reconnaissance de leurs aptitudes ;
- Favoriser l'accès des femmes à la formation technologique et scientifique pour qu'elles aient les compétences nécessaires à une agriculture durable ;
- Promouvoir les savoirs qui réduisent l'impact environnemental de l'exploitation des ressources pour en diminuer les effets néfastes et assurer ainsi leur accès pour les générations futures.

## AVOIR

Du fait de pratiques discriminatoires et des inégalités de genre structurelles, les femmes ont des difficultés à accéder et à contrôler les ressources, bien qu'il leur revienne le devoir d'assurer la survie des ménages, et par là la sécurité alimentaire du pays. Il est donc nécessaire de renforcer l'avoir des femmes et ce à travers différents aspects :

### Avoir des droits et être reconnues, au sens de :

- Promulguer des lois qui donnent aux hommes et aux femmes des droits égaux en matière d'accès aux ressources et à leur contrôle ;
- Vulgariser ces lois et en assurer le respect ;
- Renforcer le statut des femmes et assurer leur reconnaissance en termes de souveraineté alimentaire ;
- Reconnaître les compétences des femmes au même titre que celles des hommes.

### Avoir droit à la sécurité physique, au travers :

- D'une amélioration des conditions de travail des femmes dans l'exploitation des ressources naturelles ;
- D'une garantie d'accès à la sécurité sociale, notamment à un système de pension.



#### Avoir accès aux services publics, soit de :

- Renforcer l'accès à un service public de qualité pour assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations et ainsi soulager la charge de travail des femmes.

#### Avoir accès aux marchés, et :

- Renforcer les capacités techniques des femmes, leurs compétences en commercialisation et leur connaissance du marché, afin qu'elles puissent participer dignement à la sécurité alimentaire et aux circuits de production.

#### Avoir des revenus, et dans cette perspective :

- Permettre aux femmes d'accéder à un travail digne et valorisé.

#### Avoir accès aux (éco)technologies :

- Permettre aux femmes d'accéder aux (éco) technologies afin de mettre en place une agriculture saine et durable.

## VOULOIR

Le rôle et les apports des femmes sont dévalorisés, au point que les femmes elles-mêmes intériorisent leur statut d'infériorité et renforcent par-là les inégalités de genre dont elles sont victimes. Il est donc nécessaire d'aller vers une démarche d'empowerment. Or, si celle-ci vise les niveaux individuel et collectif, les politiques menées à l'un de ces niveaux ont un impact sur l'autre.

**Pour valoriser le rôle des femmes, il est donc pertinent de :**

- Rendre visible leur travail ;
- Renforcer leur estime de soi par la mise en place de réseaux de femmes, de façon à capitaliser les expériences ;
- Soutenir les femmes qui émergent en tant que leaders et renforcer leur capacité de négociation pour une plus grande participation aux espaces de décision ;
- Initier des espaces d'écoute et de parole pour les femmes, de façon à renforcer leur capacité à communiquer et la valorisation de leur rôle dans

la communauté ;

- En tant que relais, soutenir les initiatives et campagnes de communication qui visent à revaloriser l'image des femmes dans la société ;
- Soutenir également les actes de sensibilisation qui vont dans le sens d'une société culturellement égalitaire ;
- Inclure dans ces processus les autorités religieuses, coutumières et autres pour une valorisation efficiente et efficace du rôle des femmes.

## POUVOIR

Quel que soit le pays, le manque de politiques publiques en faveur de la production locale et des femmes est criant. Ainsi, pour atteindre une souveraineté alimentaire fondée sur des principes d'égalité de genre, il est nécessaire de voir intervenir l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi les recommandations énoncées ici visent tantôt les acteurs de la coopération, tantôt les instances nationales.

**Concernant les domaines nationaux législatifs, il est impérativement demandé de :**

- Réglementer les différents secteurs ;
- Pour ce faire, améliorer la coordination entre les différents services étatiques impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles, ainsi qu'avec les différents partenaires de la société civile et les ONG, dans l'idée de renforcer les synergies.

**Plus spécifiquement, il est nécessaire d'intégrer une approche genre en vue de la valorisation des femmes, et de :**

- Mettre fin légalement aux discriminations qui existent au niveau politique, notamment en termes d'accès aux espaces de prise de décisions, et dans les législations existantes ;
- Renforcer et appliquer les législations égalitaires existantes ;
- Appuyer l'intégration des femmes dans les structures de pouvoir, tant auprès des instances étatiques qu'auprès de celles de la société civile ;



- Soutenir les actions et initiatives légales qui vont dans le sens de l'égalité et de la parité entre hommes et femmes ;
- Plus particulièrement, soutenir les initiatives qui visent à faire appliquer strictement les lois donnant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes ;
- Créer des synergies entre les ministères de l'agriculture, du développement rural, de l'environnement et de la femme pour permettre des analyses de genre, notamment par rapport aux politiques nationales agricoles et à la sécurité alimentaire.

**Concrètement, ces dispositions doivent se traduire, au niveau national, par le fait de :**

- Intégrer dans les agendas politiques le droit à la souveraineté alimentaire, ce qui implique de favoriser des politiques orientées principalement vers la production locale et familiale, et de revoir les priorités accordées à la production d'exportation ;
- Développer et soutenir les initiatives et politiques tournées vers l'agroécologie, en tant que perspective de souveraineté alimentaire ;
- Augmenter sensiblement les ressources financières destinées à soutenir l'agriculture paysanne et les communautés paysannes, tout en développant des politiques de genre ;
- En ce sens, soutenir activement les exploitations familiales, actrices essentielles de la sécurité alimentaire nationale, soucieuses de l'harmonie écologique et détentrices de savoirs ancestraux nécessaires à l'équilibre agroécologique ;
- Mettre en place des politiques d'éducation environnementale, fondées sur les savoirs des populations rurales, en vue de préserver la biodiversité, de lutter contre les semences chimiques et l'usage des pesticides, fongicides et herbicides ;
- Encourager la diversification des moyens de subsistance dans les zones d'exploitation, dans la perspective de sécurité alimentaire ;

- Soutenir les initiatives d'économie solidaire et valoriser les échanges autres que monétaires afin de renforcer les liens sociaux au sein des communautés paysannes.

**A ces recommandations générales, on ajoute des dispositions plus spécifiquement orientées vers les aspects genre, telles que :**

- Intégrer des politiques de soutien destinées aux femmes rurales, selon l'approche genre ;
- Renforcer les capacités des femmes qui s'inscrivent dans des postes de décision ou qui souhaitent y prendre part mais ne peuvent le faire en raison des inégalités structurelles qui les tiennent éloignées des espaces de décision.

**Or, pour que ces différentes recommandations trouvent de façon pertinente, un écho concret, il est nécessaire d'y associer les multiples acteurs de la coopération au développement. Pour cela, il est dès lors nécessaire :**

- Que ceux-ci soient alertés sur l'importance de soutenir et de mettre en place des politiques publiques qui intègrent activement l'approche genre ;
- Qu'ils soutiennent des projets et programmes de développement axés prioritairement vers l'agroécologie, ainsi que vers des productions de type familial et non industriel.

**L'ensemble de ces recommandations vise un seul objectif : permettre aux femmes d'exercer un choix de façon autonome, personnelle et équitable. En effet, les agricultrices doivent pouvoir agir en tant qu'actrices libres sur l'ensemble des thématiques qu'englobe la souveraineté alimentaire.**

## X. Bibliographie

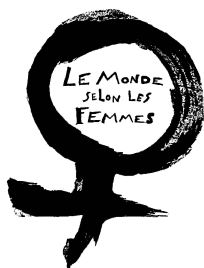
- CARRACILLO, C. (2013), *Femmes – Genre – Développement : acquis et enjeux*, Analyse E&F, Février 2013, URL : [www.entraide.be](http://www.entraide.be)
- CHARLIER, S. & DEMANCHE, D. (2014), *Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Cief genre du Monde selon les femmes, p.143.
- Coalition contre la faim, Concept Note Nutrition et Genre, 2013.
- CONAFED (2014), « République démocratique du Congo : l'exploitation des ressources naturelles sous l'angle du genre », in Charlier S. & Demanche D., *Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Cief genre du Monde selon les femmes, pp. 101-112.
- DE SCHUTTER, O. (2014), conférence du sur la présentation de l'ouvrage, *Perspective de genre pour l'agroécologie. Regard croisés sur la souveraineté alimentaire*. Cief genre du Monde selon les femmes, 06/03/2014.
- ENDA GRAF (2014), « Le secteur de la pêche au Sénégal : de l'abondance à la raréfaction des ressources », in Charlier S. & Demanche D., *Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Cief genre du Monde selon les femmes, pp. 87 – 99.
- FAO (2013), « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition », Résumé, Rome [URL : <http://www.fao.org/docrep/018/i3301f/i3301f.pdf>]
- FAO (2013), « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition », Résumé, Rome [URL : <http://www.fao.org/docrep/018/i3301f/i3301f.pdf>]
- FAO (2014), URL : <http://www.fao.org/home/en/>
- Fonds Afrique (2014), URL : <http://www.fondsafrique.org/rubrique96.html>
- GUÉTAT-BERNARD, H. (co.) (2014), *Féminin-Masculin. Genre et Agricultures familiales*, ed. QUAE, p. 247.
- KAMBOL, K. (2011), « Les interdits alimentaires en République Démocratique du Congo », in Document de la Commission Femmes et Développement, *L'accès et le contrôle des ressources par les Femmes – Un défi pour la sécurité alimentaire*, Groupe Genre, Empowerment et Sécurité Alimentaire, pp. 66 – 70.
- PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012, « Enhancing women's leadership to address the challenges of climate change on nutrition, security and health », [URL : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp245370.pdf>]
- Recherche & Plaidoyer, n°10. *Plaidoyer pour le genre dans l'agriculture et la souveraineté alimentaire*, Le Monde selon les femmes, Cief genre du Monde selon les femmes, 2011, p.8
- REMTE Bolivie (2014), « La souveraineté alimentaire des femmes boliviennes en milieu rural », in Charlier S. & Demanche D., *Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Cief genre du Monde selon les femmes, pp. 22-49.

## Dans la collection Recherche & Plaidoyer

- 14 - Plaidoyer pour le genre dans l'Agenda après-2015 et les Objectifs du Développement Durable –ODD
- 13 - Recherche sur les conséquences du changement climatique sur les femmes et les processus migratoires
- 12 - Les femmes s'intéressent aux finances publiques
- 11 - Plaidoyer pour le genre dans les négociations
- 10 - Plaidoyer pour le genre dans l'agriculture et la souveraineté alimentaire
- 09 - Plaidoyer pour le genre dans le développement durable
- 08 - Genre et travail social
- 07 - Expériences de travail en genre - Echanges de méthodologies
- 06 - Enjeux de développement pour les femmes de R.D. Congo
- 05 - Femmes et développement durable, vision d'avenir, entrepreneuriat et recommandations
- 04 - Genre et indicateurs de développement
- 03 - Étude sur le genre dans les ONG belges
- 02 - Éducation au développement. enjeux, définitions, principes pédagogiques et approche genre
- 01 - Les femmes dans la mondialisation

### Disponible sur :

[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org) ► Outils ► Théories et Analyses ► Collection "Recherche & Plaidoyer"



[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

## Le Monde selon les femmes

18, rue de la Sablonnière  
B-1000 Bruxelles • Belgique  
Tél. 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12  
Compte n° BE24 3101-2173-9938



du Monde selon les femmes